V n° 0

Pièce nº 13

Feuillet n° 3/3

Contact de l'avocat de l

Le 24.01.2023 à 12h54, nous recevons un appel téléphonique du numéro « 06.15.35.35.52 ». La personne se présente comme étant Maître Rémy JOSSEAUME, avocat de monsieur

Dès le début de la conversation, la personne adopte un ton très agressif. Ce dernier nous demande d'arrêter de harceler son client, de le menacer et de l'insulter. Il tente de nous donner des cours de procédure pénale, en expliquant que nous faisons mal notre travail. Malgré nos tentatives d'apaisement, la personne continue à déblatérer seul, des inepties, totalement incompréhensibles et hors de contexte. Il conclura par dire pit pas à nous expliquer notre travail. Nous lui demandons alors d'arrêter de « faire le malin » et coupons court à la conversation. Il finira par déclarer qu'un signalement sera effectué à notre parquet.

Dont procès verbal fait et clos à

0, le 27 janvier 2023.

L'Officier de Police Judiciaire

The rolle such call

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Nevers le VINGT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de

Pour les faits de REFUS, PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE, D'OBTEMPERER A UNE SOMMATION DE S'ARRETER - 50 - commis le 30 décembre 2022 à 02h10 à LES AVANCHERS VALMOREL ROUTE;

Tribunal de Police d'Albertville 1ère à 4ème classe JUGEMENT SUR EXCEPTION DE NULLITE

	DE VEHICULE EN SENS INTERDIT (Code Natinf: 256) avec le
	à LES AVALANCHERS VALMOREI primés par ART.R412-28 AL. 1, ART. R.411-25 AL.1, AL.3 C.ROUTE ROUTE
120	
	PAR CES MOTIFS
	en audience publique, en premier ressort, et par jugement contre de Monsieur prévenu ;
Sur l'exception de nu	ullité :
FAIT droit à l'excepti	ion de nullité soulevée in limine litis par le prévenu ;
	The second secon
RENVOIE le prévenu	du chef de la prévention ;